



Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance

sur les impacts environnementaux du site industriel de Prony Ressources Nouvelle-Calédonie

Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2022

Le comité d'information, de concertation et de surveillance (CICS) sur les impacts environnementaux du site industriel de Prony Ressources Nouvelle-Calédonie s'est réuni, le 26 octobre 2022 dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud de 7h30 à 12h30 sur l'ordre du jour suivant :

1. *Présentation par Green Cross de sa mission et restitution des travaux : synthèse des cahiers de participation et cohérence des expertises par rapport à l'arrêté n°692-2021/ARR/DIMENC du 18 mars 2021.*
2. *Restitution des expertises de la phase 1 :*
 - ***Etude 1.1** : Objectiver la capacité du barrage KO2 à résister en cas de séisme, sur le long terme – Partie risque sismique. **Expert : Pierre-Yves Bard***
 - ***Etude 1.2** : Objectiver la capacité du barrage KO2 à résister en cas de séisme, sur le long terme – Partie stabilité de l'ouvrage et **Etude 2** : Mesurer le risque de liquéfaction des matériaux constitutifs et environnants au barrage. **Expert : P.K. Robertson***

Il s'agit de la 29^{ème} réunion du CICS depuis sa création. La liste des participants est fournie en annexe 1.

Les présentations faites en réunion sont jointes en annexe 2 du présent compte-rendu.

I. Ouverture de la séance par Philippe BLAISE, 1^{er} Vice-président

Monsieur Philippe BLAISE, qui préside le CICS en tant que 1^{er} vice-président de l'assemblée de la province Sud ouvre la séance. Il invite les membres du CICS à se présenter lors d'un tour de table.

Il précise que ce CICS fait notamment suite au rachat de l'exploitation par PRNC, et introduit une série de présentations visant la restitution des résultats obtenus concernant 2 des 7 contre-expertises, à savoir celles concernant le barrage KO2.

Le 1^{er} vice-président présente ensuite l'ordre du jour qui contient les 3 sujets susmentionnés.

Madame Martine CORNAILLE pour EPLP souhaite émettre des observations liminaires. Elle déplore que la séance

ne soit pas publique.

Le 1^{er} vice-président rappelle que ces réunions ont une vocation technique, que les échanges doivent se réaliser de manière apaisée et qu'il s'agit d'une première étape avant communication au public.

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL, directeur de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie, précise que l'exploitation fait l'objet de 4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il résume les sujets des études notamment fixées par l'arrêté DIMENC du 18 mars 2021.

II. Présentation par Green Cross de sa mission et restitution des travaux : synthèse des cahiers de participation et cohérence des expertises

Monsieur Nicolas IMBERT (Green Cross) débute la présentation relative à la synthèse des cahiers de participation et à la conformité des études réalisées. Green Cross remet à l'ensemble des membres un rapport physique de synthèse de cette présentation.

Il valide la conformité des études vis-à-vis du cahier des charges fixé par l'arrêté provincial, en soulignant les recommandations et remédiations qui ressortent de ces dernières.

Commentaires, questions/réponses

Madame Martine CORNAILLE se dit « confondue par la légèreté des autorités qui ont délivré les autorisations initiales ».

Monsieur Blaise demande à Madame CORNAILLE de préciser son propos.

Madame CORNAILLE précise que les experts disent qu'il manque des données et que pour autant les autorités provinciales ont délivré des autorisations.

Madame Vaïana TIAORE, présidente de l'association Corail vivant, terre des hommes, remercie la province Sud pour l'organisation de ce CICS, et souligne l'importance de la transparence des échanges à ce sujet.

III. Présentation de M. Pierre-Yves Bard de l'étude 1.1 : objectiver la capacité du barrage KO2 à résister en cas de séisme, sur le long terme – Partie risque sismique

Monsieur Pierre-Yves BARD, expert en sismologie, présente l'analyse réalisée pour juger de la pertinence de l'évaluation et du niveau d'aléa sismique à considérer dans la région, actuellement et dans le futur.

Il en conclut que l'évaluation proposée par le BRGM (2021) est conforme à l'état de la pratique, même si des améliorations sont toujours possibles. Les niveaux obtenus sont plutôt conservateurs, équivalents ou supérieurs à la plupart des études disponibles (hormis SRC2014 à haute fréquence). Il propose 16 recommandations techniques, et fournit une appréciation pour chacune de leur impact : augmentation a priori limité, diminution, imprévisible ou peu significative.

L'expert insiste sur deux recommandations prioritaires pour une meilleure connaissance de la sismicité locale :

- une instrumentation sismologique spécifique au site du barrage ;
- la pérennisation du réseau de surveillance existant et la valorisation des données.

Commentaires, questions/réponses

Monsieur Gabriel KAATEU, représentant de la mairie de l'Île des Pins, s'interroge sur la stabilité des matériaux de

l'ouvrage.

Monsieur Pierre-Yves BARD explique que son expertise concerne le niveau de sollicitation sismique et non l'ouvrage, traité par le Pr ROBERTSON.

Monsieur Denis LOUSTALET, directeur qualité, hygiène, sécurité, risque et environnement de Prony Ressources NC, répond à Monsieur Gabriel KAATEU que la deuxième étude apportera les éléments de réponses à ses questions.

Madame Vaïana TIAORE demande pourquoi avoir utilisé les données de la région de Nouméa plutôt que celle du site concerné directement.

Monsieur Pierre-Yves BARD précise que les études BRGM (2015, 2021) et SRC (2014) sont spécifiques au site du barrage et que les études et résultats pour Nouméa sont issues d'études régionales et utilisées à titre de comparaison. Il précise qu'il n'y a pas grande différence lorsqu'on se situe à quelques kilomètres.

Monsieur Denis LOUSTALET précise à Madame Vaïana TIAORE que le tableau récapitulatif de l'étude précise ces informations. Il rappelle que la DIMENC est également sollicitée lors des échanges sur les données, ainsi que la procédure de surveillance et de mesures correctrices mise en place par PRNC. Enfin, il souligne la communication avec l'CEIL-NC et la volonté de transparence de PRNC.

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL, soutient cette volonté de transparence de PRNC, partagée par l'administration, et invite l'CEIL-NC à se rapprocher de la DIMENC pour l'obtention de données.

Monsieur Ricardo PELLETIER, CCCE, demande si du travail de terrain a été réalisé durant l'étude, si, dans la négative, cela peut remettre en cause la fiabilité des résultats et si les acteurs locaux ont été consultés.

Monsieur Pierre-Yves BARD explique que le travail de terrain n'est pas nécessaire pour le type d'expertise qu'il a réalisé car aucune observation ne peut être réalisée directement et que ce travail se base exclusivement sur des enregistrements réalisés sur site (au même titre que pour les centrales nucléaires). Le terrain permettant d'apporter une précision *a posteriori* sur les conclusions de l'étude. Il précise que les services géologie de la DIMENC ainsi que les spécialistes scientifiques de l'IRD et leurs homologues de Nouvelle-Zélande ont été consultés.

Monsieur Raphael MAPOU, porte-parole de l'ICAN, déclare être rassuré et dans l'attente des résultats de l'étude suivante afférente à la stabilité des matériaux. Il remercie Green Cross pour la méthodologie de leur travail et d'acter la conformité des expertises. Il invite à mettre en place le réseau de suivi de l'activité sismique.

Monsieur Jean-Noël PEZANT, président de l'association des citoyens Montdoriens, remercie Monsieur Bard pour cette présentation à la fois pédagogique et technique. Il questionne la prise en compte d'une éventuelle augmentation de la fréquence d'apparition des séismes.

Monsieur Pierre-Yves BARD rapporte le postulat d'une activité sismique stationnaire dans ce genre d'étude.

Monsieur Siléva MAPOU, président du CCCE, s'interroge sur la responsabilité financière de la mise en place d'un tel réseau de suivi, et demande la prise en compte dans un arrêté des 16 recommandations faites par Monsieur Pierre-Yves BARD.

Monsieur Philippe BLAISE, indique que cela dépasse le champ de l'étude de Monsieur Bard et le champ des compétences provinciales, en rappelant à titre d'exemple le sujet du barrage de Yaté administré par Enercal (installation Nouvelle-Calédonie).

Monsieur Pierre-Yves BARD développe l'idée d'un réseau de suivi d'environ 10 stations à l'échelle de la Province Sud à maintenir sur le long terme, ainsi que l'instrumentation spécifique au site permettant de préciser la réponse du sous-sol (effet de site) et de l'ouvrage et de réduire une part des incertitudes aléatoires.

IV. **Etude 1.2 : Objectiver la capacité du barrage KO2 à résister en cas de séisme, sur le long**

terme – Partie stabilité de l’ouvrage et Etude 2 : Mesurer le risque de liquéfaction des matériaux constitutifs et environnants au barrage. Expert : P.K. Robertson

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL présente le sujet de la seconde expertise présentée par Monsieur K. ROBERTSON.

Commentaires, questions/réponses

Monsieur Gabriel KAATEU, demande les pistes d’amélioration pour la stabilité du barrage KO2 face aux risques de fissures telles que les adaptations possibles de ce qui se fait à l’échelle mondiale sur ce type d’ouvrage.

Monsieur P.K. ROBERTSON, précise que dans le cas d’ouvrage identique, le renfort de l’ouvrage en aval est la solution la plus adaptée.

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL rappelle l’objectif de l’étude de résistance de l’ouvrage aux séismes visant les horizons 500, 5 000 et 10 000 ans.

Monsieur P.K. ROBERTSON, explique que le risque de liquéfaction statique augmente avec la magnitude. Il invite la réalisation de tests en laboratoire sur des échantillons des sols résiduels de fondation de KO2, afin d’étudier leurs comportements sous sollicitation sismique. Il se veut rassurant et rappelle que la probabilité d’occurrence est faible, et que par conséquent le risque l’est également.

Monsieur VAMA indique que KO2 se situe sur une zone humide et fait part de son inquiétude relative à la fissure dans la géomembrane avec le climat actuel, et de l’infiltration pouvant déstabiliser l’ouvrage.

Monsieur P.K. ROBERTSON, indique qu’il y a une instrumentation très complète et que le talus aval de l’ouvrage est très peu saturé. Malgré la présence de fuites, le drainage est efficace.

Monsieur Philippe MICHEL, conseiller de l’assemblée de la province Sud, rappelle que la vocation du projet Lucy est de conforter le pied de la berne. Au vu du point n°5 de l’accord, il demande si les travaux ont débuté et quel est le planning.

Monsieur Denis LOUSTALET répond que les travaux ont commencé et souligne leur complexité (réalisation de l’usine d’assèchement, préparation de la zone aval du barrage et mise en place des résidus). La plateforme est en cours de réalisation. Il précise qu’au fur et à mesure où les matériaux seront installés, le coefficient de sécurité va augmenter.

Monsieur P.K. ROBERTSON confirme le fait que la réalisation d’un confortement en pied du talus de l’ouvrage, reste la meilleure solution à mettre en place.

Madame Martine CORNAILLE interpelle la société MECATER ayant réalisé le dossier de dimensionnement de Lucy avec pour objectif la finalisation du confortement du barrage en 2022. Elle s’interroge sur la durée avant la réalisation effective de ce confortement.

Mme LACHAIZE indique que le dossier suit son cours et que le planning se déroule comme prévu sur le terrain.

Monsieur Philippe MICHEL, insiste sur le point n°5 de l’accord et du planning de Lucy visant l’horizon 2023.

Monsieur SAUSSOL invite à poser des questions relatives à l’étude de M. ROBERTSON et à reprendre le débat sur le planning du projet Lucy à la fin de la séance.

Monsieur Hubert GERAUX, responsable du WWF-NC, demande si les infiltrations ont été prises en compte dans l’évaluation des risques.

Monsieur P.K. ROBERTSON, indique que l’analyse du risque n’a pu être réalisée mais que les recommandations ont été faites (activités sismiques et propriétés du sol).

Madame Béatrice PIERRE, présidente de PRNC, précise que les éléments concernant les récentes infiltrations ont été transmis à l’expert Monsieur P.K. ROBERTSON, et au concepteur de l’ouvrage. Aucune instabilité n’est mise en avant.

Madame Fatima LACHAIZE, directrice process et innovation de PRNC, souligne que Monsieur P.K. ROBERTSON a été informé de cet évènement, mais qu'il n'a pas été missionné pour ce sujet. À ce titre, elle précise que des experts travaillent sur le sujet.

Monsieur Philippe BLAISE, rappelle que ces évènements sont récents et qu'une procédure de mise en demeure afin de régler le problème a été émise à l'encontre de PRNC.

Monsieur André FABRE, représentant de l'association Point zéro Base Line, propose de mesurer la pression au centre du barrage et de réaliser un pompage en aval afin de diminuer la pression.

Monsieur Philippe BLAISE, reformule les questions.

Monsieur Denis LOUSTALET rappelle que le barrage n'est pas plein. Il explique que le barrage de Brumadhino au Brésil était de conception différente et que sur le site de PRNC, un dispositif de cheminée drainante doit permettre de faciliter l'évacuation des eaux pour protéger le corps de l'ouvrage. De plus un système d'instrumentation permet de surveiller notamment :

- La pression interstitielle pour évaluer une éventuelle accumulation d'eau
- Les déplacements éventuels.

Monsieur Siléva MAPOU demande la construction d'un même barrage sur le versant de la Kwé, et s'interroge sur comment garantir une barrière anti-limon efficace.

Monsieur Nicolas IMBERT, Green Cross, précise que le rapport est plus détaillé que la présentation. Il questionne sur le risque de stabilité en cas d'obstruction d'un ou plusieurs drains.

Monsieur P.K. ROBERTSON, explique que des essais en laboratoire supplémentaires seraient nécessaires pour préciser les conditions sismiques qui peuvent provoquer une perte de résistance non drainée des sols de fondation.

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL demande à Monsieur P.K ROBERTSON si le réseau actuel lui semble suffisant et fiable.

Monsieur P.K ROBERTSON répond par l'affirmative.

V. Présentation par PRNC

Monsieur Philippe BLAISE, introduit la 3^{ème} présentation sur l'état actuel.

Madame Fatima LACHAIZE présente le sujet.

Commentaires, questions/réponses

Madame Martine CORNAILLE parle de la transparence et de la gouvernance des CICS réalisés normalement tous les 6 mois et non respectés. Elle décrit l'information du public au regard de l'installation classée SEVESO comme primordiale. Madame Martine CORNAILLE liste ses remarques et questions relatives au sujet du jour, à savoir :

- la non-parution de la mise en demeure provinciale de PRNC sur le site internet du JONC ;
- la composition du liquide pompé en aval du barrage, son origine déduite et la stabilité de l'ouvrage en découlant.
- l'impact résiduel sur la Kwé suite aux fuites, au regard des valeurs observées.
- quelles sont les causes identifiées, mesures prises pour que ce scénario ne se reproduise pas ?
- le colmatage est- il la solution la plus pertinente ?
- est-ce que le problème des aérateurs de l'émissaire est réglé ?
- de la suite à donner par l'ensemble des préconisations émises par les experts ;

Monsieur Philippe BLAISE, précise que le CICS pourrait se réunir tous les 6 mois, à condition que des informations soient à livrer, d'où l'organisation du CICS de ce jour et de celui à venir le mois prochain. Il prend note de l'information

concernant la doctrine SEVESO et s'étonne de la non-parution de la mise en demeure sur le site internet du JONC. Il explique enfin, que les mesures à prendre ne dépendent pas uniquement de la province Sud, notamment d'un point de vue financier, en listant à titre d'exemple PRNC, l'IRD, etc.

Madame Martine CORNAILLE fait part de sa motivation à participer aux CICS, même lors d'un manque d'informations venant de la part de PRNC, car elle a des sujets à aborder, et de son regret d'une organisation au bon vouloir de la présidence de l'assemblée de la province Sud. Enfin, elle annonce que l'association EPLP attaquera la délibération ayant rendu non-obligatoire la parution d'une mise en demeure.

Madame Fatima LACHAIZE apporte en réponse que la géomembrane et les drains installés permettent la récupération des eaux infiltrées.

Monsieur Philippe MICHEL partage son étonnement de la décision prise par la province Sud au regard de la mise en demeure. Il précise comprendre que la société PRNC soit mise en demeure d'appliquer les mesures demandées si le barrage KO2 atteint à sa côte maximale, mais de la non-nécessité à son sens d'une telle procédure si le barrage n'est pas plein. Il demande le délai de mise en œuvre des mesures par PRNC et la conséquence sur le processus PRNC, en précisant que le traitement des eaux est le goulot d'étranglement de la production. Au vu de la mise en place du confortement du pied de berme initialement prévu pour 2023, il demande quelles sont les perspectives à ce sujet.

Monsieur Philippe BLAISE indique que le niveau d'eau du barrage très élevé, compte tenu notamment des conditions météorologiques, ainsi que les problèmes d'infiltration et d'émissaire ont conduit à la mise en demeure.

Madame Béatrice PIERRE précise que le barrage n'est pas à sa capacité maximale (28 mm³ pour une capacité de 40 mm³). Elle explique que la mise en œuvre des mesures a débuté dès la hausse de la conductivité mesurée en aval de l'ouvrage. Dans l'optique de colmater la fuite, un premier temps est nécessaire à la validation d'une hypothèse de fuite, puis de l'élaboration du mode opératoire dans un second temps avec les experts résidant à l'étranger. Elle dit qu'à ce jour le taux de rejet de l'émissaire est réduit de moitié et qu'il est essentiel de réparer au plus tôt ce dernier. Elle annonce une réparation possible de l'émissaire aux alentours de mi-novembre et du colmatage de la fuite d'ici la fin d'année. Concernant l'horizon 2023 et la finalisation de Lucy, Madame Béatrice PIERRE dit qu'il n'y a pas de date de fin des travaux communicable à ce jour.

Monsieur André FABRE, association amiante, fait part de son étonnement de ne pas avoir mis en place de puits artésiens au centre de la retenue, afin de diminuer la pression.

Monsieur John-Rock TINDAO, président du conseil de l'aire Djubea Kapone, fait part de la nécessité de faire confiance aux expertises et d'un nécessaire climat de confiance à respecter entre l'industriel, les administrations et les signataires des accords (études commandées à la vente de VALE NC) et de transparence.

Monsieur VAMA considère que le travail doit encore être approfondi et confronté à la pratique. Il rappelle la survenue de 3 événements concomitants (émissaire, qualité de l'air et fuite de KO2). Il déplore l'absence de réponse des personnes interrogés (PRNC, DIMENC...) lors de ces événements. Il incite sur la nécessité d'avancer sur le projet Lucy. Il souhaite également que soit rendues publiques les informations présentées lors de ce CICS. Il souhaite que l'CEIL puissent mener des études indépendantes.

Monsieur MAPOU remercie M. VAMA pour son intervention. Il conclut en rappelant que la nouvelle gouvernance de PRNC n'est en place que depuis 1 an et demi, temps nécessaire pour rentrer dans le vif du sujet (environnement, rentabilité de l'usine...). Il rappelle le principe scientifique qui implique qu'un approfondissement amène toujours de nouvelles questions. Pour autant, il incite les autorités à faire appliquer les recommandations des experts, notamment avant 2024 échéance pour résoudre la question du stockage des résidus. Il rappelle la question d'une plateforme de recueil des données (évoquée en conseil d'administration de l'CEIL) qui serait disponible pour les autorités, mais également pour l'CEIL afin d'assurer un travail en continu sur le suivi des impacts. Il s'agit d'une proposition du conseil scientifique. Enfin, il souligne la nécessité de discuter un dispositif concerté de transmission des données, gestion de crise et communication.

Monsieur BLAISE remercie l'ensemble des participants pour leurs interventions et la qualité des débats.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes à la réunion du CICS du 26 octobre 2022

Monsieur Philippe BLAISE, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud

Monsieur Jean-Sébastien BAILLE, directeur adjoint de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Monsieur Jean-Paul CABANAS, conseiller du premier vice-président de la Province Sud

Monsieur Alexandre CARRAT, chef de l'Etat-major Interministériel de zone de défense et de sécurité (EMIZ)

Madame Martine CORNAILLE, présidente de l'association Ensemble Pour La Planète (EPLP)

Monsieur Bertrand COURTE, vice-président du MEDEF-NC

Monsieur Martin CROIBIER, inspecteur environnement du bureau des impacts de la direction du développement durable des territoires (DDDT/SGPR/BI)

Monsieur Nicolas DECOINTET, directeur des opérations représentant Prony Energies et ENERCAL

Monsieur Ernest DEMENE, Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur Cameron DIVER, directeur du cabinet de madame Sonia BACKES, présidente de l'assemblée de la Province Sud

Monsieur Gabriel DREMON, Adevy, Président de l'association développement de Yaté

Monsieur André FABRE, représentant de l'association Point zéro Base Line

Monsieur Yannick FALELAVAKI, représentant du personnel de Prony Resources New Calédonia

Madame Florence FRERE, chargée d'études et représentante de la FINC.

Monsieur Hubert GERAUX, responsable du bureau WWF en Nouvelle-Calédonie

Madame Delphine GERY, inspectrice ICPE à la DIMENC

Monsieur Antoine GUYONNEAU, responsable du bureau des impacts de la direction du développement durable des territoires (DDDT/SGPR/BI)

Monsieur Patrice HERVOUËT, chef du service de Gestion et Préservation des Ressources de la direction du développement durable des territoires (DDDT/SGPR)

Madame Lidvina HMEUN, CE Prony Resources New Caledonia

Monsieur Nicolas IMBERT, directeur de Green Cross (GFFT)

Monsieur Gabriel KAATEU, 5^{ème} adjoint de la Mairie de l'Ile des Pins

Monsieur Gilbert KATE, représentant la chefferie du Mont-Dore

Madame Fatima LACHAIZE, directrice Process & Innovation de Prony Resources New Calédonia

Monsieur Franck LADRECH, directeur adjoint de la DAEM, Province Sud

Madame Sandrine LAMBRIGOT, directrice de l'Administration et des Finances de Prony Resources New Calédonia

Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire du Mont-Dore

Monsieur Denis LOUSTALET, directeur Hygiène, Sécurité, Risques Opérationnels et Environnement de Prony Resources New Calédonia

Madame Alexandra MALAVAL-CHEVAL, directrice de l'association SCAL'AIR

Monsieur Raphaël MAPOU, Président du comité Rheebe Nùu

Monsieur Siléva MAPOU, Président du Comité Consultatif Coutumier Environnemental (CCCE)

Monsieur Philippe MICHEL, élu de l'assemblée de la province Sud, membre du CICS

Monsieur Olivier MONGE, chef du service géologique de la DIMENC

Monsieur Bastian MORVAN, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT)

Monsieur Jean-Michel N'GUYEN, responsable permis de Prony Resources New Caledonia

Madame Patricia NEWEDOU, commune de Yaté

Monsieur Julien PAILHERE, directeur de cabinet du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Monsieur Nicolas PEBAY, directeur du développement durable des territoires (DDDT)

Monsieur Ricardo PELLETIER, Coordinateur du Comité Consultatif Coutumier Environnemental (CCCE)

Monsieur Jean-Noël PEZANT, Membre de l'association des citoyens Montdoriens

Madame Béatrice PIERRE, présidente de Prony Resources New Calédonia

Madame Lucile PILLOT, Green Cross (GFFT)

Monsieur Daniel RONEICE, conseiller de la Présidente de Prony Resources New Caledonia

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL, directeur de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Madame Sonia SAYARI, bureau d'étude MECATER

Monsieur Patrick SIMON, inspecteur à la DIMENC

Madame Erica TAOFIFENUA, Prony Resources New Caledonia

Madame Hortense TAWA, représentante des salariés de Prony Resources New Caledonia

Madame Vaïana TIAORE, présidente de l'association Corail vivant, terre des hommes

Monsieur André VAMA, président du comité Rheebe Nùu et de l'Observatoire de l'Environnement de la Nouvelle-Calédonie (EIL)

Madame Mathilde VERDIER, Prony Resources New Caledonia

Monsieur Christophe VERGES, secrétaire général adjoint (SGA-TE) de la Province Sud

Monsieur Rock WAMYTAN, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur Geoffroy WOTLING, chef du service de l'eau de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)